



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/52
8 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

PROPOSITION DE PROJET : TURKMÉNISTAN

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Turkménistan

| D) TITRE DU PROJET | AGENCE | APPROUVÉ – RÉUNION | MESURE DE CONTRÔLE |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) | ONUDI (principale) | 62 ^e | 35 % d'ici 2020 |

| | | |
|--|--------------|------------------|
| II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I) | Année : 2014 | 2,7 (tonnes PAO) |
|--|--------------|------------------|

| III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO) | | | | | | | | Année : 2014 | |
|---|----------|--------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques | Aérosols | Mousse | Lutte contre l'incendie | Réfrigération | | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
| | | | | Fabrication | Entretien | | | | |
| HCFC-123 | | | | | | | | | |
| HCFC-124 | | | | | | | | | |
| HCFC-141b | | | | | | | | | |
| HCFC-142b | | | | | | | | | |
| HCFC-22 | | | | | 0,15 | | | | 0,15 |

| IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO) | | | |
|---|------|--|------|
| Référence 2009-2010 : | 6,8 | Point de départ des réductions globales durables : | 6,8 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) | | | |
| Déjà approuvée : | 2,38 | Restante : | 4,42 |

| V) PLAN D'ACTIVITÉS | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
|---------------------|----------------------------------|---------|------|------|------|--------|---------|
| ONUDI | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,9 |
| | Financement (\$ US) | 231 394 | 0 | 0 | 0 | 35 744 | 267 138 |

| VI) DONNÉES DU PROJET | | | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
|---|-------|-----------------|---------|------|------|--------|------|------|---------|------|------|------|--------|---------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal | | | s.o. | s.o. | s.o. | 6,8 | 6,8 | 6,12 | 6,12 | 6,12 | 6,12 | 6,12 | 4,42 | s.o. |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | | | s.o. | s.o. | s.o. | 6,8 | 6,8 | 6,12 | 6,12 | 6,12 | 6,12 | 6,12 | 4,42 | s.o. |
| Financement convenu (\$ US) | ONUDI | Coûts de projet | 309 050 | 0 | 0 | 94 500 | 0 | 0 | 215 250 | 0 | 0 | 0 | 33 250 | 652 050 |
| | | Coûts d'appui | 23 179 | 0 | 0 | 7 087 | 0 | 0 | 16 144 | 0 | 0 | 0 | 2 494 | 48 904 |
| Financement approuvé par ExCom (\$ US) | | Coûts de projet | 309 050 | 0 | 0 | 94 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 403 550 |
| | | Coûts d'appui | 23 179 | 0 | 0 | 7 087 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 266 |
| Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US) | | Coûts de projet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 215 250 | 0 | 0 | 0 | 0 | 215 250 |
| | | Coûts d'appui | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 144 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 144 |

| | |
|--|---------------------|
| Recommandation du Secrétariat : | Approbation globale |
|--|---------------------|

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Turkménistan, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 75^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 215 250 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 16 144 \$ US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC, et le plan de mise en oeuvre de la tranche 2016-2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Turkménistan a déclaré une consommation de 4,2 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC de 2011 à 2015 est montrée au tableau 11.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Turkménistan (Données 2011-2015 Article 7)

| HCFC-22 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015* | Référence |
|-------------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-----------|
| Tonnes métriques | 106,00 | 140,63 | 75,60 | 49,12 | 76,59 | 124,14 |
| Tonnes PAO | 5,83 | 7,73 | 4,16 | 2,7 | 4,2 | 6,80 |

*Données du rapport de vérification.

3. La consommation de HCFC a été élevée en 2012 en raison des réserves accumulées en prévision des mesures de contrôle à venir en 2013. À compter de 2013, la consommation de HCFC a été inférieure à la consommation de référence, celle de 2015 ayant été de 38 pour cent inférieure. La réduction importante de la consommation de HCFC a été associée à la mise en oeuvre du système d'autorisation et de contingentement, à la formation de techniciens en bonnes pratiques d'entretien, et aux activités de sensibilisation du public, ce qui a limité les importations et réduit la demande pour les HCFC.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC a été de 4,2 tonnes PAO en 2015. La vérification a conclu que le Turkménistan est conforme aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Rapport de mise en oeuvre du programme de pays

5. Dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays 2014, le gouvernement du Turkménistan a déclaré, en matière de consommation du secteur des HCFC, des données qui concordent avec les données déclarées dans le cadre de l'Article 7. Le rapport du programme de pays de 2015 sera présenté d'ici le 1^{er} mai 2016.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. En plus de l'établissement et de l'exploitation du système d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de HCFC, un programme incitatif visant l'utilisation de produits de remplacement pour le HCFC et le renforcement de l'utilisation de codes douaniers harmonisés pour tous les frigorigènes sont prévus. Quarante agents de douanes et agents d'exécution ont été formés en matière de réglementation des importations et des exportations des HCFC, grâce à un programme de formation en contrôle douanier de routine. Des trousseaux d'identification des frigorigènes ont été distribués.

Secteur de l'entretien en réfrigération

7. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- (a) Renforcement des centres de formation grâce à la fourniture d'équipements pour la formation à l'emploi de produits de remplacement, y compris les hydrocarbures, l'ammoniac et le dioxyde de carbone, ainsi qu'à l'élaboration de matériel de formation pour les techniciens d'entretien et les utilisateurs finals;
- (b) Formation de 25 formateurs et 100 techniciens en bonnes pratiques d'entretien et de maintenance des équipements dans les centres de formation, et amélioration du système d'accréditation des techniciens en entretien;
- (c) Activités de sensibilisation en ce qui a trait à l'élimination des HCFC, soutien visant l'établissement d'une association industrielle; et
- (d) Suivi, coordination et présentation de rapports sur les activités mises en oeuvre dans le PGEH.

Décaissement des fonds

8. En date de mars 2016, des 403 550 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 383 408 \$ US avaient été décaissés (Tableau 2). Le solde de 20 142 \$ US sera décaissé en 2016.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Turkménistan (\$ US)

| Agence | Première tranche | | Deuxième tranche | | Total approuvé | |
|---------------------------------|------------------|----------|------------------|----------|----------------|----------|
| | Approuvé | Décaissé | Approuvé | Décaissé | Approuvé | Décaissé |
| ONUDI | 309 050 | 308 980 | 94 500 | 74 428 | 403 550 | 383 408 |
| Taux de décaissement (%) | 100 | | 79 | | 95 | |

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

9. La troisième tranche portera sur la récupération et la réutilisation des frigorigènes, l'amélioration du confinement des frigorigènes afin de réduire les émissions dans l'atmosphère; la promotion de l'utilisation de produits de remplacement des frigorigènes grâce à la formation de techniciens; les politiques d'élaboration, les programmes incitatifs et les activités de sensibilisation, afin de promouvoir la récupération et le recyclage des frigorigènes. Les activités suivantes seront mises en oeuvre :

- (a) Renforcement du centre formation des techniciens, mise à jour du manuel de formation afin d'y inclure les frigorigènes inflammables, et installation d'un second centre de formation (50 500 \$ US);
- (b) Formation de 25 formateurs et de 100 techniciens en bonnes pratiques d'entretien, entretien des équipements et utilisation de produits de remplacement des frigorigènes; fourniture d'outils et d'équipements (71 250 \$ US);
- (c) Formation continue d'agents de douanes dans le cadre du programme de formation douanière (aucun financement n'est nécessaire pour cet élément, parce que la réglementation des importations de HCFC a été intégrée au plan des cours de formation des agents de douanes); et
- (d) Suivi et gestion du projet, activités de sensibilisation du public, et amélioration des politiques (93 500 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

10. Le gouvernement du Turkménistan a déjà émis des contingents d'importation de HCFC pour 2016 conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. Le Secrétariat a indiqué que la formation en matière d'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures fait partie du programme de formation des techniciens, et il a rappelé au pays les décisions qui relèvent du Comité exécutif en ce qui a trait à la reconversion des équipements avec HCFC aux frigorigènes avec hydrocarbures¹. L'ONUDI a expliqué que le gouvernement est tout à fait au courant de ces décisions. Il a aussi indiqué que la reconversion d'équipements à des frigorigènes inflammables n'est pas pratique courante au Turkménistan, parce qu'on est d'avis que ce processus n'est pas sécuritaire, et aussi qu'il n'est pas soutenu dans le cadre du PGEH. Des informations techniques sur l'utilisation des hydrocarbures sont disponibles et les programmes de formation couvrent tous les aspects sécuritaires visant l'utilisation des frigorigènes avec hydrocarbures.

12. En ce qui a trait au renforcement du centre pour les techniciens, l'ONUDI a expliqué que le centre de formation a joué un rôle important dans l'élimination des HCFC. Le renforcement des centres de formation, grâce à des équipements et à de nouveaux matériels de formation, permettra d'améliorer encore davantage la qualité de la formation des techniciens. En conjonction avec le programme de certification des techniciens en réfrigération déjà mis en oeuvre, on pourra ainsi garantir la durabilité des programmes de formation. La formation des agents de douanes a été intégrée aux plans de cours des programmes de formation en douanes; et un programme de certification des techniciens est mis en oeuvre, ce qui garantira la durabilité à long terme du développement de la capacité.

Conclusion

13. La mise en oeuvre de la deuxième tranche avance comme prévu. Le Turkménistan a été en conformité avec les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. Le rapport de vérification a confirmé que le système d'autorisation et de contingentement est opérationnel. La formation des agents de douanes a été intégrée au plan de cours des programmes de formation en douanes. Un programme de certification des techniciens est mis en oeuvre, ce qui garantira la durabilité à long terme du développement de la capacité. Le décaissement global des fonds a atteint 95 pour cent.

RECOMMANDATION

14. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Turkménistan. Il recommande aussi l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH du Turkménistan, et le plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2016-2020, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous :

| | Titre du projet | Financement du projet (\$ US) | Coûts d'appui (\$ US) | Agence d'exécution |
|----|--|-------------------------------|-----------------------|--------------------|
| a) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) | 215 250 | 16 144 | ONUDI |

¹ Décisions 72/17 et 73/34